

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 902 du 11 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1800341S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2018 :

Billard François-Xavier NIGEND : 140 356 NLS : 5 325 010

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2018 :

Rustom Vincent NIGEND : 163 917 NLS : 8 020 682

Martin Christophe NIGEND : 161 046 NLS : 6 025 944

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2018 :

Jbouha Isam NIGEND : 187 719 NLS : 8 043 257

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET